

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE CHAMBLY

PLANS ET DONNEES ANNEXES (ELECTRICITE, GAZ, CARRIERE...)

ARRETE LE

APPROUVE LE

29 JUILLET 2019

PIECE DU PLU

5.8



VOS REF. Courrier du 11 janvier 2018

NOS REF.

REF. DOSSIER TER-PAC-2018-60450-CAS-121826-N4R8V9

INTERLOCUTEUR Christophe DELMER

TÉLÉPHONE 03.20.13.67.94

MAIL rte-cdi-lil-scet-urbanisme@rte-france.com

DDT Oise

40 rue Jean Racine

BP 20317

60021 Beauvais cedex

A l'attention de Mme HALLAERT

OBJET Collecte des informations en vue du
Porter à Connaissance du CC Thelloise

MARCQ EN BAROEUL, le 24/01/2018

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier reçu le 11/01/2018 et cité en référence, par lequel vous nous adressez, en vue du Porter à Connaissance la collecte des informations pour le projet de **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** de la Communauté de Communes de Thelloise.

Nous vous informons que sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme sont implantés plusieurs ouvrages de transport d'énergie électrique.

Il s'agit de :

LIAISON 63kV N° 1 ALLONNE – CARRIERES – PATIS – ST-SEPULCRE ;

LIAISON 63kV N° 2 PATIS – RANTIGNY – ST-SEPULCRE ;

LIAISON 63kV N° 1 BORNEL – PERSAN ;

LIAISON 63kV N° 1 CARRIERES – PERSAN ;

LIAISON 225kV N° 1 PATIS – VILLERS – ST-SEPULCRE ;

LIAISON 225kV N° 1 TERRIER – VILLERS – SAINT-SEPULCRE ;

LIAISON 225kV N° 1 CARRIERES – PLESSIS-GASSOT ;

LIAISON 225kV N° 1 GOUVIEUX – PLESSIS-GASSOT ;

LIAISON 225kV N° 1 & 2 CARRIERES – TERRIER ;

LIAISON 225kV N° 1 CARRIERES – GOUVIEUX ;

LIAISON 225kV N° 3 CARRIERES – PLESSIS-GASSOT ;

.../...



LIAISON 400kV N° 2 & 3 ARGOEUVES – TERRIER ;
LIAISON 400kV N° 1 & 2 PLESSIS-GASSOT – TERRIER ;
LIAISON 400kV N° 3 & 4 PLESSIS-GASSOT – TERRIER ;
LIAISON 400kV N° 1 & 2 CERGY – TERRIER ;
LIAISON 400kV N° 1 & 2 BARNABOS – TERRIER ;
LIAISON 400kV N° 1 & 2 REMISE – TERRIER ;
Poste RTE 400kV de TERRIER
Poste RTE 63kV de ST SEPULCRE

Nous vous informons en outre que le projet d'une reconstruction de la boucle électrique 63.000 volts qui alimente le pays de Thelle, la vallée de l'Oise et le Vexin français appelé « Projet Thelle - Oise – Vexin » concerne les communes de :

- Belle Église ;
- Chambly ;
- Fresnoy-en-Thelle ;
- Le Mesnil-en-Thelle ;
- Neuilly-en-Thelle ;
- Puisieux-le-Hauberger ;

Une réunion de l'Instance Locale de Concertation (ILC), sous l'égide de la préfecture de l'Oise (Préfet coordinateur) s'est déroulée le 14 novembre dernier à Bornel (60). Cette instance a validé les fuseaux de moindre impact dans lesquels seront définis les tracés de détails.

Vous trouverez ci-joint un atlas cartographique sur lequel ont été reportés le tracé des lignes électriques et des postes de transformations existants ainsi que la matérialisation de l'emprise du projet cité ci-dessus.

Ainsi, il conviendrait d'inclure l'existence de ces ouvrages existants et en projet dans le projet de SCoT que vous nous avez adressé, et de reporter leurs tracés dans les documents graphiques.

Nous vous informons également que le tracé de nos ouvrages en exploitation est disponible au format SIG sous le Géoportail de l'urbanisme. Vous pouvez télécharger ces données en vous y connectant.

Dans le cadre de la procédure de concertation que vous initiez, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre un dossier complet du projet d'arrêt du SCoT afin d'être en mesure d'émettre un avis à ce stade ultime de la procédure. De préférence, nous souhaiterions recevoir le dossier du projet d'arrêt du SCoT via un lien de téléchargement.



Nous vous précisons à cet égard qu'il est important que nous puissions être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Le Service en charge de ces questions est :

RTE –Centre Développement Ingénierie Lille

62, rue Louis Delos TSA 71012
59709 – MARCQ EN BAROEUL

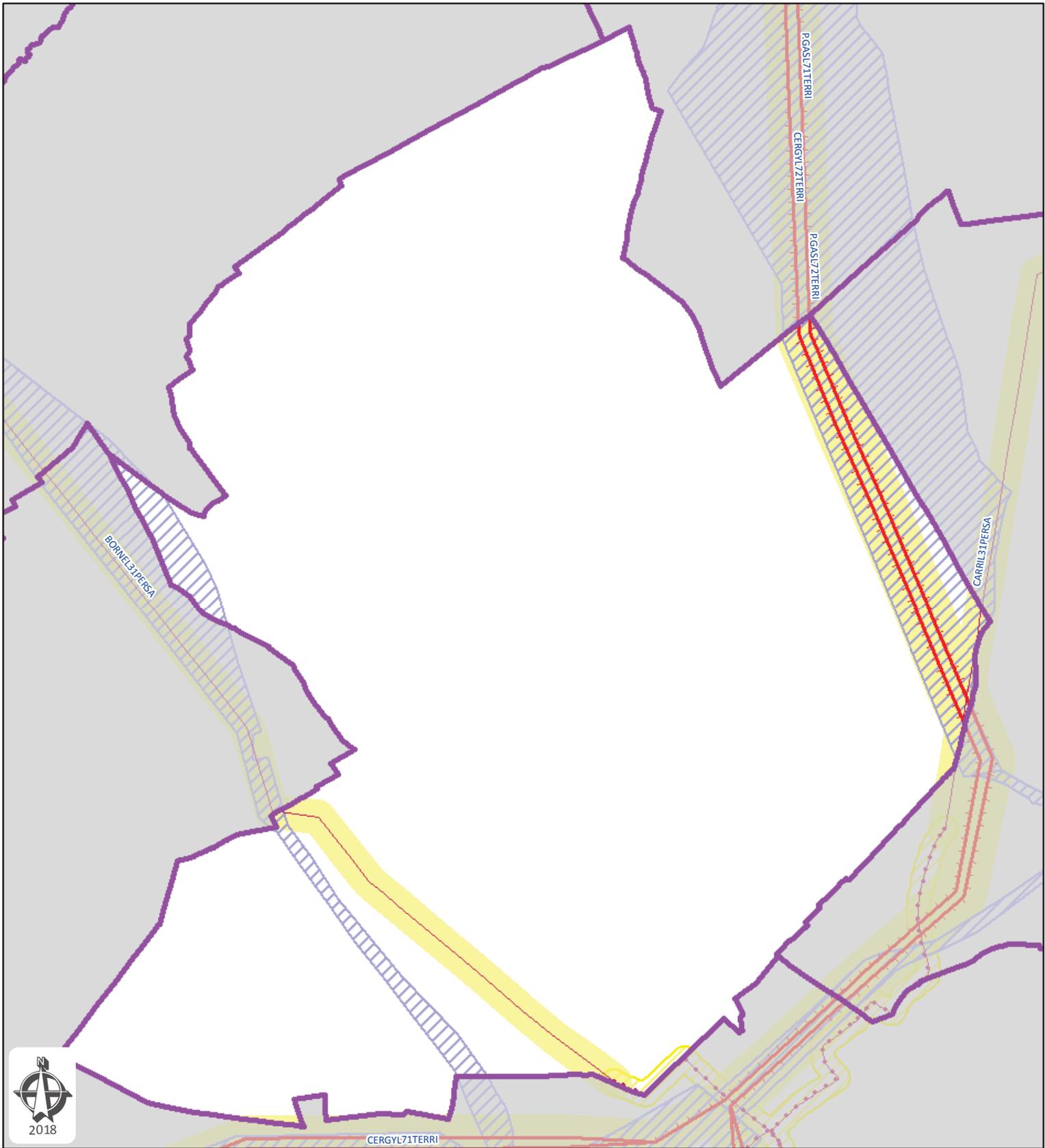
Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, et nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération très distinguée.

Anne-Marie REYNARD



~~Chef du Service Concertation
Environnement Tiers~~

PJ : Atlas cartographique



Commune de Chambly
Département: OISE

Plan de zonage du réseau
de transport électrique de tension ≥ 45 kV
(décret n°91-1147 du 14 octobre 1991
arrêté du 16 novembre 1994)



Réseau RTE:

- BORNEL31PERSA, LIAISON 63kV NO 1 BORNEL-PERSAN
- CARRIL31PERSA, LIAISON 63kV NO 1 CARRIERES-PERSAN
- CERGYL71TERRI, LIAISON 400kV NO 1 CERGY-TERRIER
- CERGYL72TERRI, LIAISON 400kV NO 2 CERGY-TERRIER
- P.GASL71TERRI, LIAISON 400kV NO 1 PLESSIS-GASSOT - TERRIER
- P.GASL72TERRI, LIAISON 400kV NO 2 PLESSIS-GASSOT - TERRIER

Projet Thelle - Oise - Vexin

Carte réalisée par DDI/CDIL/SCET/CDR/2018
RTE ne pourra être tenu responsable de l'usage
qui pourrait être fait des données mises à disposition.
Fond de carte SCAN25 IGN (Licence n° 2010-DPGC03-83)

- Limite communale
 - Zonage du réseau électrique de transport aérien
 - Zonage du réseau électrique de transport souterrain
- 0 250 500
Barre d'échelle: Mètres

RTE - NORD-OUEST

14 AVENUE DES LOUVRESSES - 92230 GENNEVILLIERS

Tél. 01 82 64 36 00

Date d'enregistrement : 23/01/2018 14:59:48

S:\demandes\2018\010-PLU\8-SCot CC Thelloise\010-08.mxd

Utilisateur: Delmerch

Page 9 sur 41

VOS REF. Courrier du 07/03/2016

NOS REF.

REF. DOSSIER TER-REV-2016-60139-CAS-101170-F5K2W0

INTERLOCUTEUR Audrey MALO

TÉLÉPHONE 03.20.13.67.92

MAIL rte-cdi-lil-scet-urbanisme@rte-france.com

FAX

OBJET Révision du PLU de la commune de CHAMBLY

DDT de l'Oise

40, rue Jean Racine

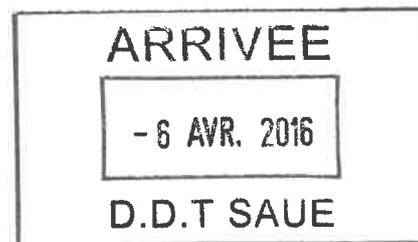
BP 317

60021 BEAUVAIS CEDEX

A l'attention de M. Stéphane CARIN

MARCQ EN BAROEUL, le

01 AVR. 2016



Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 07/03/2016, par lequel vous nous informez de la révision du plan local d'urbanisme concernant la commune de CHAMBLY.

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, sont implantés plusieurs ouvrages de transport d'énergie électrique.

Il s'agit de :

- La ligne électrique aérienne à 1 circuit 63 000 volts Carrières – Persan
- La ligne électrique aérienne à 1 circuit 63 000 volts Bornel – Persan
- La ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts Plessis – Gassot – Terrier n°1 et n°2
- La ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts Cergy – Terrier n°1 et n°2

Vous trouverez ci-joint une carte sur laquelle nous avons reporté le tracé des lignes existantes.

Nous vous précisons à cet égard qu'il est important que nous puissions être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Nous rappelons en outre que toute personne qui envisage de réaliser une construction au voisinage de nos ouvrages doit, après consultation du guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr), se conformer aux procédures de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) fixées par les articles R.554-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Concernant le projet de PLU que vous nous avez adressé, il conviendrait :

- D'inclure, dans le rapport de présentation du PLU, le nom des ouvrages de transport d'énergie électrique existantes ;
- D'indiquer dans le règlement du PLU, aux chapitres spécifiques à chaque zone traversée par un ou plusieurs ouvrages existants ;
 - Que les règles de prospect et d'implantation ne sont pas applicables aux ouvrages de transport d'électricité HTB (tension > 50 kV) ;
 - Que les ouvrages peuvent être modifiés ou surélevés pour des exigences fonctionnelles et/ou techniques ;
- Que sur les documents graphiques, le report du tracé des ouvrages existants soit réalisé de façon à faire apparaître clairement, par un surlignage sans ambiguïté, l'axe des implantations d'ouvrages, et que soient retranchés des espaces boisés classés, des bandes :
 - de 30 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 63 kV,
 - de 100 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 2 x 400kV ;
- D'inclure dans les descriptions des servitudes d'utilité publique de type I4 concernant les lignes et canalisations électriques, les indications suivantes :
 - le nom des lignes existantes susvisées ;
 - les coordonnées du service d'exploitation du réseau de ces ouvrages, qui sont les suivantes :

**RTE - GMR Nord-Ouest
14 avenue des Louvresses
92230 GENNEVILLIERS
01.82.64.36.00**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Anne-Marie REYNARD
Chef du Service Concertation
Environnement Tiers



PJ : Carte
Annexe I4

ELECTRICITE

1 - GENERALITES

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (ouvrages du Réseau Public de Transport (RPT) et du Réseau Public de Distribution (RPD)).

Servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres.

Articles 12 et 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 modifiée.

Article 35 de la loi N°46-628 du 8 Avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Loi N° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

Ordonnance N°58-997 du 23 Octobre 1958 (article 60) relative à l'expropriation portant modification de l'article 35 de la loi du 8 Avril 1946.

Décret N°67-886 du 6 Octobre 1967 sur les conventions amiables portant reconnaissance des servitudes de l'article 12 de la loi du 15 Juin 1906 et confiant au Juge de l'expropriation la détermination des indemnités dues pour imposition des servitudes.

Décret N°70-192 du 11 Juin 1970 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi N°46-628 du 8 Avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes.

Circulaire N°70-13 du 24 Juin 1970 (mise en application des dispositions du décret du 11 Juin 1970).

Article L.126 du code de l'urbanisme issu de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée, précisant que les PLU et les POS restant doivent comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol (ouvrages existants et à construire).

2 - PROCEDURES D'INSTITUTION

A - PROCEDURE

Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres bénéficient :

- aux travaux déclarés d'utilité publique (article 35 de la loi du 8 Avril 1946),
- aux lignes placées sous le régime de la concession ou de la régie réalisée avec le concours financier de l'Etat des départements des communes ou syndicats de communes (article 299 de la loi du 13 Juillet 1925) et non déclarées d'utilité publique.

La déclaration d'utilité publique des ouvrages d'électricité en vue de l'exercice des servitudes sans recours à l'expropriation est obtenue conformément aux dispositions des chapitres II et III du décret du 11 Juin 1970 susvisé. Elle est prononcée par arrêté préfectoral ou par arrêté du ministre chargé de l'Electricité et du Gaz selon les caractéristiques des ouvrages concernés telles qu'elles sont précisées auxdits chapitres.

La DUP d'un projet de ligne aérienne ou souterraine, est la reconnaissance de l'intérêt général qu'il présente.

La procédure d'établissement des servitudes est définie par le décret du 11 Juin 1970 en son titre II.

A défaut d'accord amiable avec les propriétaires, le concessionnaire adresse au Préfet par l'intermédiaire de l'ingénieur en Chef chargé du contrôle, une requête pour l'application des servitudes, accompagnée d'un plan et d'un état parcellaire indiquant les propriétés qui doivent être atteintes par les servitudes. Le Préfet prescrit alors une enquête d'une durée de 8 jours. Le demandeur notifie aux propriétaires concernés, les travaux projetés.

Le demandeur après avoir eu connaissance des observations présentées au cours de l'enquête, arrête définitivement son projet, lequel est transmis avec l'ensemble du dossier au Préfet, qui institue par arrêté les servitudes que le demandeur est autorisé à exercer après accomplissement des formalités de publicité mentionnées à l'article 18 du décret du 11 Juillet 1970 et visées ci-dessous en C.

Par ailleurs, une convention peut être passée entre le concessionnaire et le propriétaire ayant pour objet la reconnaissance desdites servitudes. Cette convention remplace les formalités mentionnées ci-dessus et produit les mêmes effets que l'arrêté préfectoral (décret du 6 Octobre 1967, article 1).

B - INDEMNISATION

Les indemnités dues à raison des servitudes sont prévues par la loi du 15 Juin 1906 en son article 12. Elles sont dues en réparation du préjudice résultant directement de l'exercice des seules servitudes.

Le préjudice purement éventuel et non évaluable en argent ne peut motiver l'allocation de dommages et intérêts, mais le préjudice futur, conséquence certaine et directe de l'état actuel des choses, peut donner lieu à indemnisation.

Dans le domaine agricole, l'indemnisation des exploitants agricoles et des propriétaires résulte du protocole d'accord conclu entre EDF, RTE, l'APCA et la FNSEA le 20 décembre 2005.

En cas de litige l'indemnité est fixée par le Juge de l'expropriation conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 6 Octobre 1967 (article 20 du décret du 11 Juin 1970).

Ces indemnités sont à la charge du concessionnaire de la ligne. Les modalités de versement sont fixées par l'article 20 du décret du 11 Juin 1970.

Les indemnisations dont il est fait état ne concernent pas la réparation des dommages survenus à l'occasion des travaux. Ces dommages (dégâts instantanés) font l'objet d'une indemnisation propre définie par le protocole signé entre EDF, RTE, APCA, FNSEA, SERCE le 20 décembre 2006.

C - PUBLICITE

Affichage en mairie de chacune des communes intéressées, de l'arrêté préfectoral instituant les servitudes de passage des lignes électriques.

Notification au demandeur de l'arrêté instituant les servitudes.

Notification dudit arrêté par les maires intéressés ou par le demandeur, à chaque propriétaire et exploitant pourvu d'un titre régulier d'occupation et concerné par les servitudes.

3 - EFFETS DE LA SERVITUDE

A - PREROGATIVES DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

1°) Prérogatives exercées directement par la puissance publique

Droit pour le bénéficiaire d'établir à demeure des supports et ancrage pour conducteurs aériens d'électricité, soit à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments à condition qu'on y puisse accéder par l'extérieur, sous les conditions de sécurité prescrites par les règlements administratifs (servitude d'ancrage).

Droit pour le bénéficiaire de faire passer les conducteurs d'électricité au-dessus des propriétés sous les mêmes conditions que ci-dessus, peu importe que ces propriétés soient ou non closes ou bâties (servitude de surplomb).

Droit pour le bénéficiaire d'établir à demeure des canalisations souterraines ou des supports pour les conducteurs aériens sur des terrains privés non bâtis qui ne sont pas fermés de murs ou autres clôtures équivalentes (servitude d'implantation). Lorsqu'il y a application du décret du 27 Décembre 1925 les supports sont placés autant que possible sur les limites des propriétés ou des cultures.

Droit pour le bénéficiaire de couper les arbres et les branches d'arbres qui se trouvent à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.

2°) Obligations de faire imposées au propriétaire

- Néant

B - LIMITATION AU DROIT D'UTILISER LE SOL

1°) Obligations passives

Obligation pour les propriétaires de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Ce droit de passage ne doit être exercé qu'en cas de nécessité et à des heures normales et après en avoir prévenu les intéressés, dans toute la mesure du possible et s'il est nécessaire d'accéder sur des toits ou terrasses.

2°) Droits résiduels du propriétaire

Les propriétaires dont les immeubles sont grevés de servitudes d'appui sur les toits ou terrasses ou de servitudes d'implantation ou

de surplomb conservent le droit de se clore ou de bâtir ; ils doivent toutefois un mois avant d'entreprendre l'un de ces travaux, prévenir par lettre recommandée, le concessionnaire.

Les règles déterminant les distances à respecter entre les ouvrages et toute construction sont définies dans l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 Janvier 1965 modifié qui interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Il doit être tenu compte, pour déterminer cette distance, de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.

Tout projet de construction à proximité des ouvrages existants repris ci-dessous, doit être soumis pour accord préalable à :

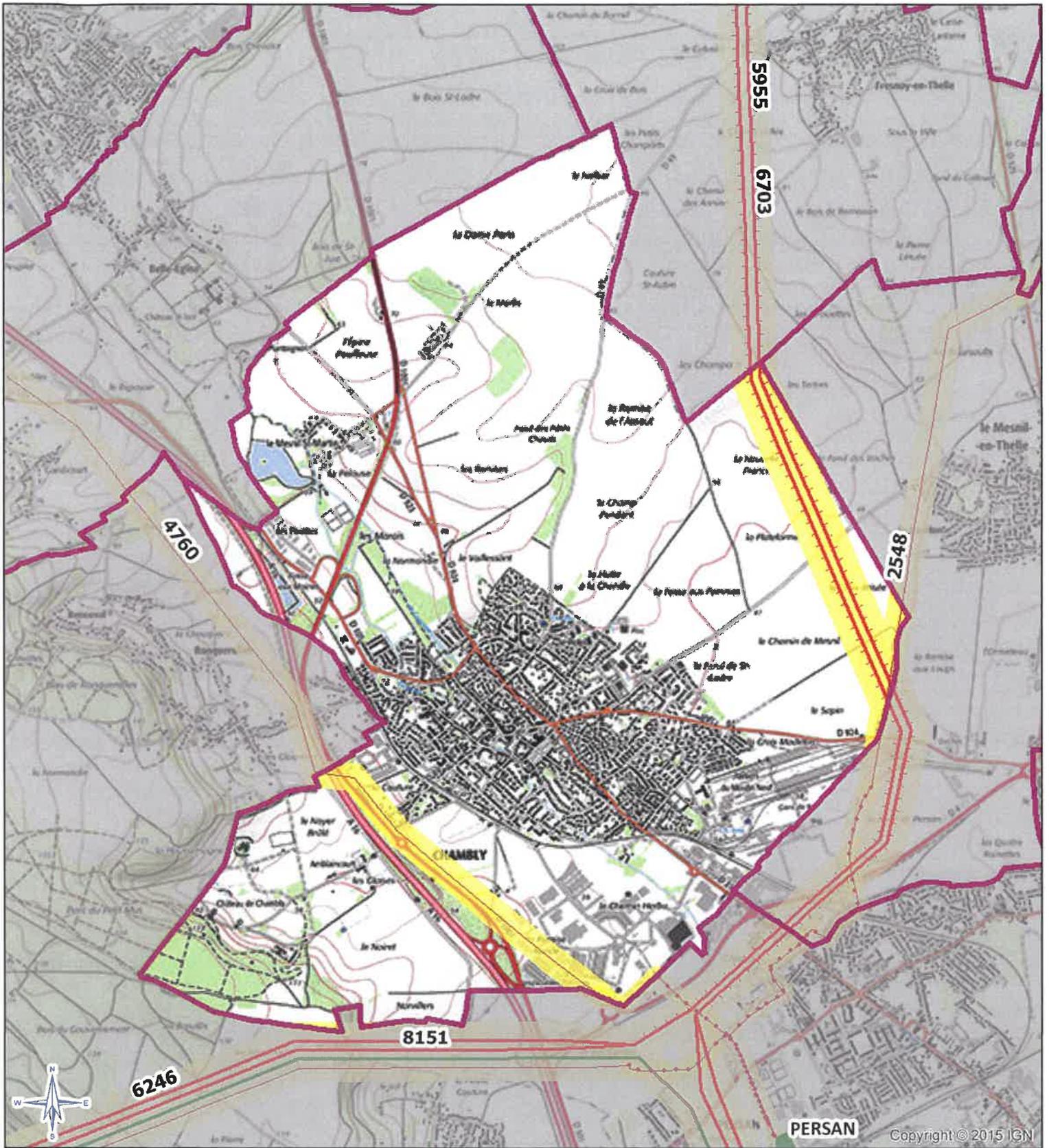
DREAL PICARDIE
44, rue Alexandre Dumas
80094 AMIENS Cedex 03

Liste des lignes électriques et postes :

- La ligne électrique aérienne à 1 circuit 63 000 volts Carrières – Persan
- La ligne électrique aérienne à 1 circuit 63 000 volts Bornel – Persan
- La ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts Plessis – Gassot – Terrier n°1 et n°2
- La ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts Cergy – Terrier n°1 et n°2

3°) Espaces Boisés Classés (EBC) et Ouvrages Electriques

Il est rappelé que si une servitude a été instituée ou un couloir réservé, qu'il s'agisse d'une ligne HT ou THT, les POS ou PLU concernés ne doivent pas faire figurer en EBC les terrains surplombés par les lignes électriques. Un tel classement constituerait une erreur de droit. Une procédure de révision devrait être alors engagée pour supprimer l'EBC figurant sous les lignes dont il s'agit.



Commune de Chambly
Département: OISE

Plan de zonage du réseau
de transport électrique de tension ≥ 45 kV

(décret n°91-1147 du 14 octobre 1991
arrêté du 16 novembre 1994)



Limite communale
 Zonage du réseau électrique de transport (aérien et souterrain)

Réseau RTE sur la commune:

- ↘ 2548, LIAISON 63kV NO 1 CARRIERES-PERSAN
- ↘ 4760, LIAISON 63kV NO 1 BORNEL-PERSAN
- ↘ 5955, LIAISON 400kV NO 2 PLESSIS-GASSOT - TERRIER
- ↘ 6246, LIAISON 400kV NO 2 CERGY-TERRIER
- ↘ 6703, LIAISON 400kV NO 1 PLESSIS-GASSOT - TERRIER
- ↘ 8151, LIAISON 400kV NO 1 CERGY-TERRIER

Carte réalisée par DDI/CDIL/SCET/CDR/2016
RTE ne pourra être tenu responsable de l'usage
qui pourrait être fait des données mises à disposition.
Fond de carte SCAN25 IGN (Licence n° 2010-DPGC03-83)

RTE
NORD-OUEST
14 AVENUE DES LOUVRESSES
92230 GENNEVILLIERS
Tél. 01 82 64 36 00



Date d'enregistrement : 21/03/2016 11:53:05
S:\demandes\2016\PLU\Chambly\Chambly.mxd
Utilisateur: Delmerchr

Copyright © 2015 IGN



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

**Arrêté instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte
la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel GRTgaz
du département de l'Oise**

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.555-16, R.555-10-1, R.555-30 et R.555-31 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.101-2, L.132-1, L.132-2, L.151-1 et suivants, L.153-60, L.161-1 et suivants, L.163-10 et R.431-16 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.122-22 et R.123-46 ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 modifié définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2015 instituant les servitudes d'utilité publique autour de la canalisation dénommée « ARC DE DIERREY » sur les communes du département de l'Oise concernées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2013 instituant des servitudes d'utilité publique dans le voisinage de l'installation d'interconnexion sise sur le territoire de la commune de Cuvilly à proximité de la station de compression et d'interconnexion existante de Cuvilly de la société GRTgaz ;

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, en date du 21 novembre 2017 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Oise du 21 décembre 2017 ;

Considérant que les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, en service à la date de l'entrée en vigueur des articles R.555-1 et suivants du code de l'environnement, doivent faire l'objet d'institution de servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients qu'elles présentent ;

Considérant que selon l'article L.555-16 du code de l'environnement, les périmètres à l'intérieur desquels les dispositions en matière de maîtrise de l'urbanisation s'appliquent sont déterminés par les risques susceptibles d'être créés par une canalisation de transport en service, notamment les risques d'incendie, d'explosion ou d'émanation de produits toxiques, menaçant gravement la santé ou la sécurité des personnes ;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Oise,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport exploitées par la société GRTgaz conformément aux distances figurant dans les tableaux et reproduites sur les cartes annexées⁽¹⁾ au présent arrêté.

Seules les distances SUP1 sont reproduites dans les cartes annexées au présent arrêté.
Les restrictions supplémentaires fixées par l'article 3 pour les projets d'urbanisme dont l'emprise atteint les SUP 2 ou 3 sont mises en œuvre dans le cadre de l'instruction de l'analyse de compatibilité obligatoire pour tout projet dont l'emprise atteint la SUP 1.

En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans les tableaux et la représentation cartographique correspondante des SUP telle qu'annexée au présent arrêté, les valeurs des tableaux font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

Article 2 :

La liste des communes concernées par le présent arrêté figure en annexe 1.

Article 3 :

Conformément à l'article R.555-30 b) du code de l'environnement, les servitudes sont les suivantes, en fonction des zones d'effets :

Servitude SUP1, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur et son ouverture est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou, en cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R.555-31 du code de l'environnement.

L'analyse de compatibilité est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 modifié susvisé.

Servitude SUP2, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur à l'intérieur de cette zone est interdite.

Servitude SUP3, correspondant à la zone d'effets létaux significatifs (ELS) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur à l'intérieur de cette zone est interdite.

Article 4 :

Conformément à l'article R.555-30-1 du code de l'environnement, le maire informe le transporteur de toute demande de permis de construire, certificat d'urbanisme opérationnel ou de permis d'aménager concernant un projet situé dans l'une des zones définies à l'article 3.

Article 5 :

Les servitudes instituées par le présent arrêté sont annexées sans délai aux documents d'urbanisme des communes concernées conformément aux articles L.151-43, L.153-60, L.161-1 et L163-10 du code de l'urbanisme.

Article 6:

Les dispositions des arrêtés préfectoraux du 27 avril 2015 et du 12 décembre 2013 étant reprises, et le cas échéant mises à jour dans le présent arrêté, lesdits arrêtés sont abrogés.

Article 7 :

Le présent arrêté est notifié à la société GRTgaz, publié sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.fr), notamment au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et adressé à chacun des maires des communes concernées dont la liste est annexée au présent arrêté..

Article 8 :

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens :

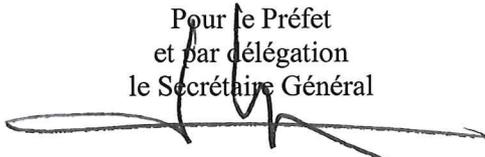
- a) Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de la canalisation présente pour les intérêts mentionnés à l'article [L. 554-5](#), dans un délai de quatre mois à compter de la publication de ces décisions ;
- b) Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Article 9 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, les sous-préfets de Clermont, de Compiègne et de Senlis, les maires de des communes concernées, le directeur départemental des Territoires de l'Oise et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de- France sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais le 12 FEV. 2018

Pour le Préfet
et par délégation
le Secrétaire Général


Dominique LEPIDI

(1) La carte annexée au présent arrêté peut être consultée dans les services de :

- la direction départementale des Territoires de l'Oise - Service de l'eau, environnement et forêt
- bureau de l'environnement,
- la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Hauts de France,
- des mairies de communes concernées

Destinataires

Société GRTgaz

Madame et Messieurs les Sous-Préfets de Clermont, de Compiègne et de Senlis

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région
Haut-de-France

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours

Annexe 62 : Caractérisation des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRTgaz et des largeurs des bandes de servitudes d'utilité publique sur la commune de Chambly

Nom de la commune	Code Insee	Nom du Transporteur	Adresse du Transporteur
Chambly	60139	GRTgaz	26, rue de Calais - 75436 PARIS cedex 09

Tableaux des caractéristiques :

Dans les tableaux ci-dessous :

- PMS : Pression Maximale de Service de la canalisation
- DN : Diamètre Nominal de la canalisation.
- Distances S.U.P (SUP1, SUP2, SUP3) : Distances en mètres de part et d'autre de la canalisation définissant les limites des zones concernées par les servitudes d'utilité publique.

En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans les tableaux ci-dessous et la représentation cartographique des SUP telle qu'annexée au présent arrêté, les valeurs des tableaux font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

Ouvrages traversant la commune :

Nom de la Canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	Implantation	SUP1	SUP2	SUP3
DN150-1983-BRUYERES_SUR_OISE-CHAMBLY	40	80	0,1	enterrée	10	5	5
DN150-1983-BRUYERES_SUR_OISE-CHAMBLY	40	150	1703,4	enterrée	30	5	5
DN150-1983-CHAMBLY MPB	40	80	0,1	enterrée	10	5	5
DN150-1983-CHAMBLY MPB	40	150	6,5	enterrée	30	5	5
DN150/100-1957-CHAMBLY-PERSAN_Pont	13,1	100	1054,6	enterrée	9	5	5
DN150/100-1957-CHAMBLY-PERSAN_Pont	13,1	150	26,6	enterrée	20	5	5
DN150/100/80-1955-CHAMBLY-BORNEL_Ex_Placoplatre	40	100	32,2	enterrée	15	5	5
DN150/100/80-1955-CHAMBLY-BORNEL_Ex_Placoplatre	40	100	63,9	aérien	15	10	10
DN150/100/80-1955-CHAMBLY-BORNEL_Ex_Placoplatre	40	150	3807,1	enterrée	30	5	5

NOTA 1 : Si la SUP1 du tracé adjacent enterré est plus large que celle d'un tronçon aérien, c'est elle qui doit être prise en compte au droit du tronçon aérien.

NOTA 2 : La longueur mentionnée correspond à la longueur de la canalisation traversant la commune impactée. Elle est arrondie au décimètre.

Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :

Néant

NOTA 1 : Si la SUP1 du tracé adjacent enterré est plus large que celle d'un tronçon aérien, c'est elle qui doit être prise en compte au droit du tronçon aérien.

NOTA 2 : La longueur mentionnée correspond à la longueur de la canalisation traversant la commune impactée.

Installations annexes situées sur la commune :

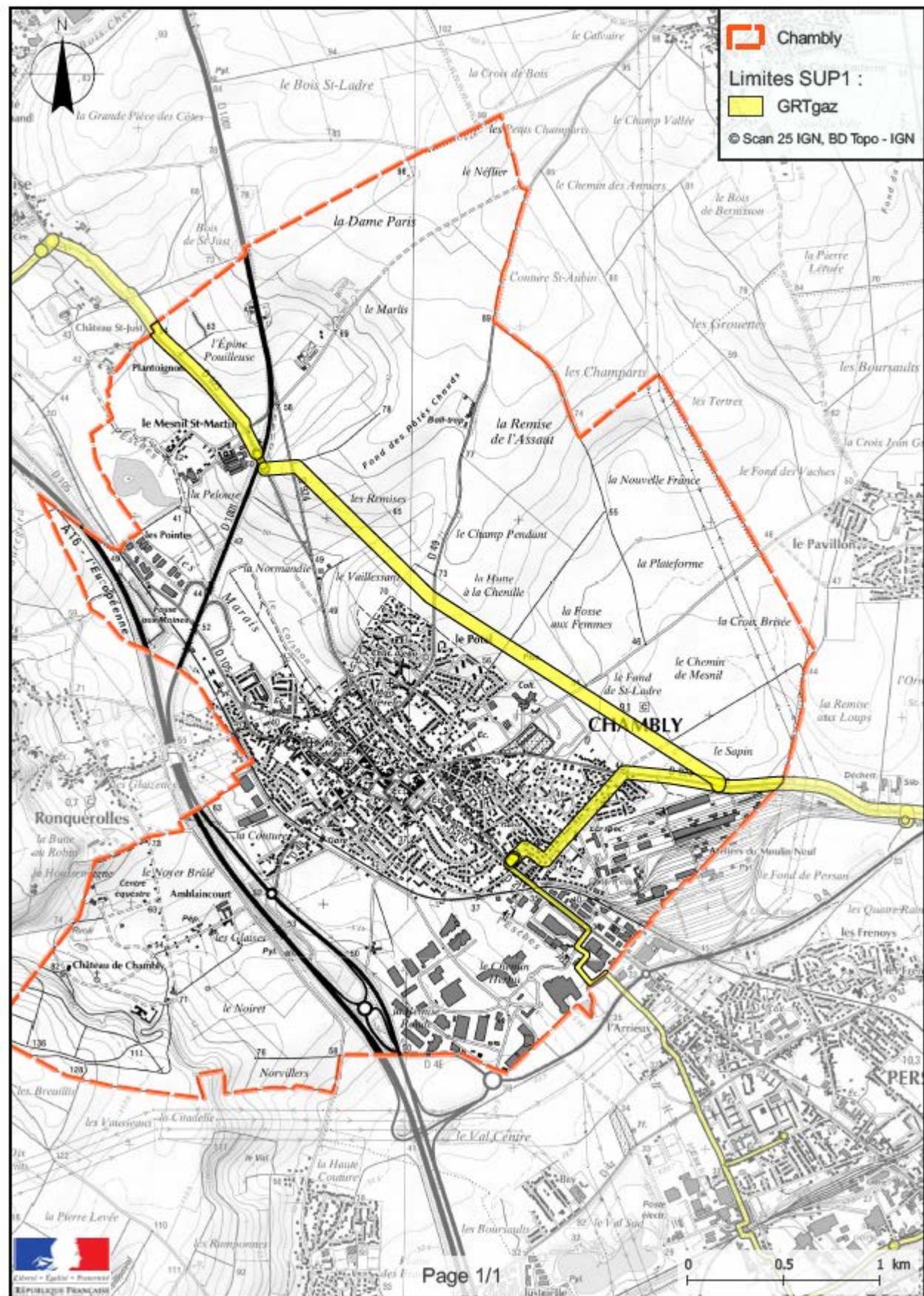
Nom de l'installation	SUP1	SUP2	SUP3
CHAMBLY - 60139	12	8	8

NOTA : Si la SUP1 du tracé adjacent est plus large que celle de l'installation annexe, c'est elle qui doit être prise en compte au droit de l'installation annexe.

Installations annexes non situées sur la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :

Néant

NOTA : Si la SUP1 du tracé adjacent est plus large que celle de l'installation annexe, c'est elle qui doit être prise en compte au droit de l'installation annexe.



DIRECTION DES OPERATIONS
POLE EXPLOITATION VAL DE SEINE
DÉPARTEMENT MAINTENANCE DONNÉES TECHNIQUES
ET TRAVAUX TIERS
2 RUE PIERRE TIMBAUD – 93238 GENNEVILLIERS
TEL : 0140852077
www.grtgaz.com



Direction Départementale des Territoires
Service de l'aménagement, de l'urbanisme
et de l'énergie
A l'attention de Madame Estelle HALLAERT
40 rue Jean Racine – BP 20317
60021 BEAUVAIS CEDEX

Lettre Recommandé avec A.R

Référence :

Interlocuteur : Responsable équipe Travaux Tiers et Études de danger, Xavier BIOTTEAU, Tél. : 01 40 85 27 21

Objet : PLUi de la Communauté de Communes THELLOISE

Gennevilliers, le 13/02/2018

Madame,

En réponse à votre courrier du 11/01/2018 concernant l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes Thelloise, nous vous informons que GRTgaz exploite des ouvrages de transport de gaz naturel sur le territoire des communes ci-après : ABBECOURT, BALAGNY SUR THERAIN, BELLE EGLISE, BERTHECOURT, BORAN SUR OISE, CAUVIGNY, CHAMBLY, LE COUDRAY SUR THELLE, HODENC L'EVEQUE, LABOISSIERE EN THELLE, LE MESNIL EN THELLE, MOUCHY LE CHATEL, NOAILLES, PONCHON, PRECY SUR OISE, SAINTE GENEVIEVE, SAINT SULPICE, SILLY TILLARD, ULLY SAINT GEORGES, VILLERS SAINT SEPULCRE, VILLERS SOUS SAINT LEU. Les autres communes du PLUi ne sont pas concernées par nos ouvrages.

Nous attirons votre attention sur le fait que code de l'urbanisme (Art. L126-1) prévoit l'obligation pour les maires et/ou pour les autorités administratives d'annexer au porter à connaissance les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) affectant l'utilisation du sol relatives aux canalisations de transport gaz instituées en application de l'article R. 555-30 du code de l'environnement : soit les servitudes fortes et faibles dites « d'implantation » de l'article L. 555-27 du code de l'environnement, soit les servitudes dites « maîtrise de l'urbanisation » du 3ème alinéa de l'article L. 555-16 dudit code.

En ce qui concerne les SUP « maîtrise de l'urbanisation », prenant en compte la maîtrise des risques à proximité des canalisations de transport de gaz naturel, et à défaut d'avoir été notifiées par la préfecture de l'OISE par voie d'arrêté, nous vous recommandons de vous rapprocher de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) concernée qui a obligation de porter à la connaissance des communes ou de leurs groupement les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme, et de fournir, notamment, les études de dangers transmises par GRTgaz.

Nous vous rappelons que nos canalisations sont soumises à l'arrêté du 5 mars 2014 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

En conséquence, nous demandons que le PLUi précise de consulter GRTgaz – Direction Des Opérations – Département Maintenance Données Techniques & Travaux Tiers – 2, rue Pierre Timbaud – 92238 GENNEVILLIERS CEDEX dès lors qu'un projet de construction se situe à proximité de nos ouvrages de gaz, et ce, dès le stade d'avant-projet sommaire.

Vous trouverez ci-joint un plan de situation au 1/25000^{ème} des ouvrages situés sur les communes concernées, ainsi que le tableau des servitudes associées à inscrire au PLUi.

Enfin, nous souhaitons voir inscrite au règlement du PLUi, l'autorisation de pose d'ouvrages de transport de gaz.

Nous restons à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez obtenir des renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, en l'assurance de notre considération distinguée.

Xavier BIOTTEAU
Responsable équipe Travaux Tiers et études de danger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Xavier Biotteau', written over a horizontal line.

P.J. : Une carte schématique au 1/25000^{ème}
Un tableau de synthèse des distances SUP
Un tableau des servitudes dites « non-aedificandi »

N.B. : Cette réponse ne concerne que les canalisations de transport de gaz naturel haute-pression exploitées par GRTgaz, à l'exclusion des conduites de distribution de GrDF ou celles d'autres concessionnaires.



DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
150	LES GROUETTES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	SOUS LE MUID	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES VEAUX	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES GROUETTES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	SOUS LE MUID	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES GROUETTES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES VEAUX	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	ROYAUMONT	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES VEAUX	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES GROUETTES (LA HOUARDE)	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES GROUETTES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LE CLOS DE PARIS	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES VEAUX	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	FRONVAL	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	ROYAUMONT	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES VEAUX	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
	Fronval	7,0	3,0	ARTERE DES PLATEAUX DU VEXIN C28
150	LE CLOS DE PARIS	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	ROYAUMONT	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	FRONVAL	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES GROUETTES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	SOUS LE MUID	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LE CLOS DE PARIS	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	ROYAUMONT	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
150	LES MASURES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES MINES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	VERS MOUY	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA GARENNE	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA PETITE CULEE	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA PETITE CULEE	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	VERS MOUY	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES MASURES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES VINGT MINES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA PIERRE PICARD	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA GARENNE OUEST	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA GARENNE OUEST	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	VERS MOUY	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES MASURES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	VERS MOUY	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	VERS MOUY	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES 22 ARPENTS	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA HAIE MEO	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA CROIX HEMANCOURT	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA CROIX ROUGE	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA PETITE CULEE	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA GARENNE	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	VERS MOUY	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES VINGT MINES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	VERS MOUY	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	VERS MOUY	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LES MASURES	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	VERS MOUY	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA PETITE CULEE			CREIL/BEAUVAIS
150	VERS MOUY	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	VERS MOUY	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
150	LA PETITE CULEE	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
0	RUE DE RAMBOUILLET	0,0	0,0	CHAMBLY/MERU-PROTECTION CATHODIQUE
100	SAINST JUST	2,0	2,0	CANALISATION BELLE EGLISE BORNEL
100	LA CHAMPAGNE	2,0	2,0	CANALISATION BELLE EGLISE BORNEL
100	LE PEUPLLET	2,0	2,0	CANALISATION BELLE EGLISE BORNEL
100	LES CUISY	2,0	2,0	CHAMBLY/LAMORLAYE
100	LES CUISY	2,0	2,0	CHAMBLY/LAMORLAYE
100	LES CUISY	2,0	2,0	CHAMBLY/LAMORLAYE
100	LES CUISY	2,0	2,0	CHAMBLY/LAMORLAYE
100	LA GARENNE	2,0	2,0	CHAMBLY/LAMORLAYE
100	LA GARENNE	2,0	2,0	CHAMBLY/LAMORLAYE
100	LA GARENNE	2,0	2,0	CHAMBLY/LAMORLAYE
100	RUE DE CHAMP LAID	2,0	2,0	CANALISATION BELLE EGLISE BORNEL
100	LA CHAMPAGNE	2,0	2,0	CANALISATION BELLE EGLISE BORNEL
100	LA CHAMPAGNE	2,0	2,0	CANALISATION BELLE EGLISE BORNEL
100	LA CHAMPAGNE	2,0	2,0	CANALISATION BELLE EGLISE BORNEL

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
100	LA BASSE PRES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
150	LA TALMOUSE	2,0	2,0	CREIL/BEAUVAIS
100	LES COUTURES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES COUTURES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	ETANGS VEAUX	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	MARAIS DE BERTHECOURT	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	MARAIS DE BERTHECOURT	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LE PRE ENTRE DEUX EAUX	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA FONTAINE GRANVILLE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LE MIAUROY	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	GARENNE DE PARISIFONTAINE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BARRE DES CHAMPS	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA FOSSE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LE MIAUROY	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BASSE PRES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA COUTURELLE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BASSE PRES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BARRE DES CHAMPS	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BASSE DES PRES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LE MIAUROY	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA COUTURELLE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	GARENNE DE PARISIFONTAINE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	SENTE DE TILLARD	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	MONTAGNE DE MOUY	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	MONTAGNE DE MOUY	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA CAMBIE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BASSE PRES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BASSE PRES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BASSE PRES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BASSE PRES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	GARENNE DE PARISIFONTAINE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BARRE DES CHAMPS	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES AUNES SECHES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES COUTURES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES COUTURES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BASSE PRES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
100	MARAI DE BERTHECOURT	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LE MIAUROY	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BASSE PRES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA BASSE PRES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
150	TERRIER LOUETTE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LA COUTURE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	TERRIER LOUETTE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LA REMISE DE FAYEL	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
150	AVENUE ARISTIDE BRIAND	2,0	2,0	CHAMBLY A PRESLES
150	LE MOULIN NEUF	2,0	2,0	CHAMBLY A PRESLES
150	LES SAPINS			CHAMBLY A BELLE-EGLISE
150	LES SAPINS			CHAMBLY A BELLE-EGLISE
150	LA FOSSE AUX FEMMES			CHAMBLY A BELLE-EGLISE
150	LES BELLES CROIX	3,0	3,0	POSTE DE DETENTE
100	35 AVENUE SIMON BOLIVAR			CHAMBLY A PRESLES

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
900	LES BEAUFREMONT	7,0	3,0	ARTERE DES PLATEAUX DU VEXIN C28

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
100	LA SENTE DU PETIT FERCOURT	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LA REMISE DES GRANDS CHAMPS	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LE FOND DU MONT FOURRE	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LA REMISE DES GRANDS CHAMPS	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LA SENTE DU PETIT FERCOURT	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LE POTEAU D'ANGLETERRE	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LA SENTE DU PETIT FERCOURT	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LA SENTE DU PETIT FERCOURT	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LA SENTE DU PETIT FERCOURT	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LA REMISE DES GRANDS CHAMPS	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LE FOND DU MONT FOURRE	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	BASSE BOISSIERE	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	BASSE BOISSIERE	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LA SENTE DU PETIT FERCOURT	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LA COTE DE VIGNES	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LE COURTIS RAISON	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LA REMISE DES GRANDS CHAMPS	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE
100	LA SENTE DU PETIT FERCOURT	2,0	2,0	NOAILLES-LABOISSIERRE EN THELLE

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
150	LE CHEMIN DE MOUY	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE POIRIER DE PARIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE POIRIER DE PARIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LES 40 ARPENTS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE CHEMIN DE FAYEL	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LES 25 ARPENTS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE POIRIER DE PARIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LA REMISE DE PARIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE CHEMIN DE FAYEL	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
100	LA CROIZETTE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA CROIZETTE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA CROIZETTE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA CROIZETTE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
150	LE POIRIER DE PARIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
150	LE GAGNE MIDI	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LE GAGNE MIDI	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	VALLEE AUX MERLIERS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LES CAILLOTS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LA FOSSE TAUPIN	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LA FOSSE TAUPIN	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LA FOSSE TAUPIN	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	VALLEE AUX MERLIERS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE VAL GUERIN	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LA HAIE DE LA VEUVE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LA FOSSE MARTIN TOURAIN	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LES CAILLOTS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LES VIGNES DE BONCOURT	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	SUR LE MARAIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE POIRIER DE PARIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LES VIGNES DE BONCOURT	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE POIRIER FERÉ	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	CRENE ET LE CHAUFFOUR	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE VAL GUERIN	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LES GENOTS	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LA FOSSE MARTIN TOURAIN	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	VALLEE AUX MERLIERS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	VALLEE AUX MERLIERS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE GAGNE MIDI	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	CUQUERELLE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LA FOSSE MARTIN TOURAIN	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	CUQUERELLE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LES VIGNES DE BONCOURT	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE POIRIER DE PARIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	VALLEE AUX MERLIERS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	CUQUERELLE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	L'EPINETTE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
100	LES BUTTES	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LE GAGNE MIDI	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE GAGNE MIDI	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	L'EPINETTE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE

NOAILLES (60462)
 Annexe(s) Servitudes

22/02/2018

DN	Liendit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
150	LE GAGNE MIDI	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LE GAGNE MIDI	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LE GAGNE MIDI	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	L'EPINETTE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	L'EPINETTE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LA HAIE DE LA VEUVE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LE GAGNE MIDI	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LE GAGNE MIDI	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE EN THELLE
150	LE POIRIER DE PARIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
150	LA MALOTIERE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	CALVAIRE DE TILLARD	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	MONT PLAISIR	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE CLOS DE PARIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LA TOURELLE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	MONT PLAISIR	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LA MALOTIERE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE BAS DE LA MALOTIERE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE BECQUERET	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE CLOS DE PARIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LES VIGNES DE FRAMICOURT	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	MONT PLAISIR	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	MONT PLAISIR	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	FOND DU CHEMISE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LA FOSSE TEVIN	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LA FOSSE TEVIN	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LA MALOTIERE	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS
150	LE CLOS DE PARIS	2,0	2,0	CREIL - BEAUVAIS

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
100	LA CAMPAGNE DU BOIS MONFOURE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LE CHEMIN TOURNANT	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LA CAMPAGNE DU BOIS MONFOURE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LE CHAMP GRAND PERE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LA CAMPAGNE DU BOIS MONFOURE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LA CAMPAGNE DU BOIS MONFOURE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LE MERISIER	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LA CAMPAGNE DU BOIS MONFOURE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LE CHEMIN TOURNANT	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LA CAMPAGNE DU BOIS MONFOURE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LE MERISIER	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LA CAMPAGNE DU BOIS MONFOURE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LE CHEMIN TOURNANT	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LA CAMPAGNE DU BOIS MOUCHY	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LE MERISIER	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LA CAMPAGNE DU BOIS MONFOURE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE
100	LE CHAM*GRAND PERE	2,0	2,0	NOAILLES - LABOISSIERE ENTHELLE

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
150	LE CADOT	2,0	2,0	CREIL -BEAUVAIS
150	CARREAU SAINT GEORGES	2,0	2,0	CREIL -BEAUVAIS
150	LA JUSTICE L'ABBE	2,0	2,0	CREIL -BEAUVAIS
150	LE CADOT	2,0	2,0	CREIL -BEAUVAIS
150	LA JUSTICE L'ABBE	2,0	2,0	CREIL -BEAUVAIS
150	CHEMIN DE CHATEAUROUGE	2,0	2,0	CREIL -BEAUVAIS
150	LE CADOT	2,0	2,0	CREIL -BEAUVAIS
150	LA JUSTICE L'ABBE	2,0	2,0	CREIL -BEAUVAIS

DN	Lieudit	Lg D	Lg G	Ouvrage(s)
100	LES PETITES JACHERES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES PETITES JACHERES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES BUTS	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	SOUS L'AULNOIS	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	SOUS L'AULNOIS	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES BUTS	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES PETITES JACHERES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES PETITES JACHERES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES PETITES JACHERES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES BUTS	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA CHANTEREINE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES PLANS DE VILLERS	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LES PETITES JACHERES	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE
100	LA CHANTEREINE	2,0	2,0	ANTENNE DE VILLERS ST SEPULCRE

Tableau de synthèse des distances SUP

Distances SUP1 (en mètre) canalisation enterrée vent 5m/s																										
PMS (bar)																										
DN	4	6	10	11	16	20	25	30	35	40	45	50	55	60	67,7	75	80	85	94	96	100	110	120	150	229	DN
80	5		6		6	7	10	10	10	10	15	15	15	15	15	20	20	20	20		25					80
100	5		7		9	10	10	15	15	15	15	20	20	20	25	25	25	25	30		30	35				100
125	7		10		15	15	15	20	20	25	25	30	30	30	30	35	40	40	45		45	50		60		125
150	8		15		20	20	25	25	30	30	35	35	40	40	45	50	50	55	55		60	65	65	80		150
200	8		15		20	20	25	30	35	35	40	40	45	50	55	60	60	60	70		70	75		90		200
250	15		20		30	35	40	45	50	50	55	60	65	70	75	80	85	85	90		95	100		120		250
300	20		30		40	45	50	60	65	70	75	80	85	90	95	105	105	110	120		125	130	135	155		300
350	25				55	65	75	80	85	95	100	105	110	120	130	130	135	145		150	160		190		350	
400	30		65		70	80	90	95	105	115	120	125	135	145	155	160	165	175		180	190		230		400	
450	35	45	55			95	105	115	125	135	140	150	155	165	180	185	190	205		210	225				450	
500	45					110	120	130	145	155	165	170	180	195	205	210	220	235		245	255	270			500	
550	50					125	140	150	160	175	185	195	205	220	235	240	250	265		275	290				550	
600	55			110		140		165	180	195	205	215	230	245	260	270	280	295		305	325				600	
650	65								205	215	230	240	255	270	290	300	310	330		340					650	
700	70					175			225	240	255	265	280	300	320	330	340	365		375					700	
750	80								245	260	275	290	305	330	350	360	375	395		410					750	
800	90								265	285	300	315	335	355	380	390	405	430		445					800	
900	105								310	330	350	370	390	415	440	455	470	500	510	520	545		650		900	
1000	120		185	195					355	380	400	425	445	475	505	520	540	570		590	625		745		1000	
1050									375	400	425	450	470	505	535	555	575	610		630					1050	
1100									400	425	450	475	500	535	565	590	610	645		670	705		840		1100	
1200									445	475	505	535	560	600	635	655	680	720	730	745					1200	

Distance SUP2 et SUP3 - canalisation enterrée = 5m quelque soit la pression, le DN et la vitesse du vent

60002 - ABBECCOURT
60015 - ANGY
60044 - DALAGNY-SUR-THERAIN
60060 - BELLE-ÉGLISE
60055 - BERTHÉCOURT
60074 - BLAINCOURT-LES-PRÉCY

60086 - BORAN-SUR-OISE
60125 - CAUVIGNY
60129 - CHAMBLAY
60155 - CIRCÉ-LES-MELLO
60165 - LE COLDRAY-SUR-THELLE
60185 - CROUY-EN-THELLE

60197 - DIEUDONNE
60212 - ERCLUIS
60249 - FOULANGUES
60259 - FRESNOY-EN-THELLE
60007 - HELLES
60316 - HODENC-L'ÉVEQUE

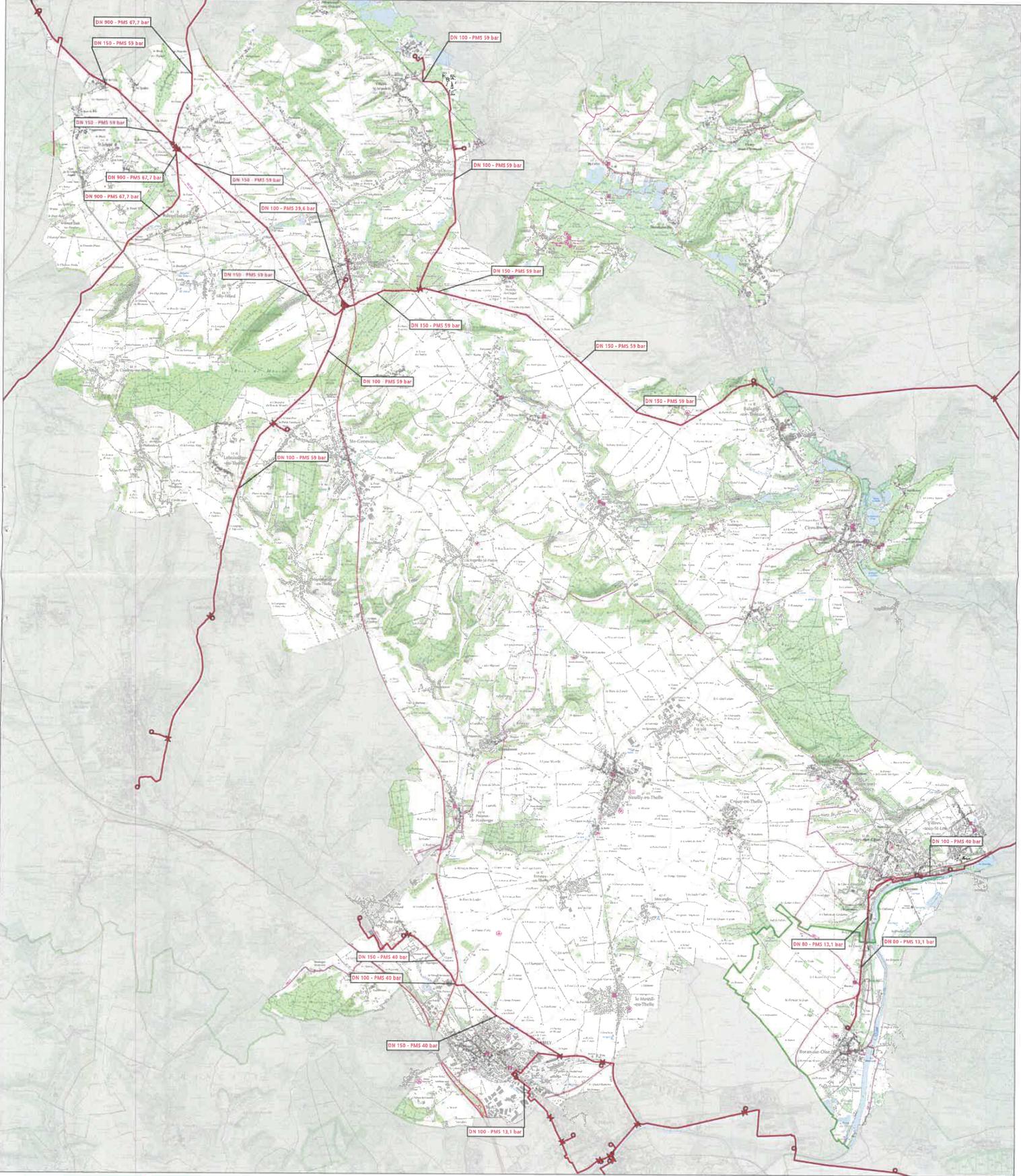
60317 - HONDAINVILLE
60330 - LABOISSIERE-EN-THELLE
60334 - LACHAPPELLE-SAINT-PIERRE
60393 - MELLO
60398 - LE MESNIL-EN-THELLE
60426 - MONTREUIL-SUR-THERAIN

60429 - MORANGES
60433 - MORTEFONTAINE-EN-THELLE
60437 - MOUCHY-LE-CHATEL
60450 - NEUILLY-EN-THELLE
60462 - NOAILLES
60469 - NOVILLERS

60504 - PONCHON
60513 - PRÉCY-SUR-OISE
60517 - PUISEUX-LE-HAUBERGER
60574 - SAINT-FÉLIX
60575 - SAINTE-GENEVIÈVE
60598 - SAINT-SULPICE

60620 - SILLY-TILLARD
60638 - THURY-SOUS-CLERMONT
60651 - TULLY-SAINT-GEORGES
60685 - VILLERS-SAINT-SEPULCRE
60686 - VILLERS-SOUS-SAINT-LEU

DN 150 - PMS 59 bar



Construction de gaz	Point de mesure	<p>GRTgaz Direction des Opérations Pôle Exploitation de la Réseau Gaz de France 60 150 76311 LE GRAND-QUÉVILLY</p>
Construction de gaz	Point de mesure	
Construction de gaz	Point de mesure	
Construction de gaz	Point de mesure	





ARRÊTÉ LE :

29 JUILLET 2019

Cittànova

APPROUVÉ LE :

PIECE DU PLU

5.8.1.

Cittànova

RTE

- ◆ Pylones en exploitation
- Postes électriques
- Passages en souterrain
- Lignes souterraines
- Lignes aériennes
- Poste Rte
- Limite communale



Annexe 4

SCoT de la Thelloise (41 communes)

IPCE & carrières

Commune	Numéro	Raison sociale	Nom	Ouverture	Localisation
Abbecourt	20060661	ABAP	ABAP	21/09/2006	18 rue de la Fresnoye
	19850068	A.M.A.	A.M.A.	04/04/1985	Rue de Courcelles
	19750104	BELDAME Michel	BELDAME Michel	10/05/1975	Lieu-dit « les Plantes »
	19880066	BRAZAMAT	BRAZAMAT	14/06/1988	Hameau de Mattencourt
	19840123	CANIVET François	CANIVET François	10/07/1983	1 Grande Rue
	19980273	Communauté de Communes du Pays de Thelle	Communauté de Communes du Pays de Thelle	18/01/1999	Lieu-dit « la Tête du Moulin »
	20110315	DAUBER Jean-Michel		09/02/2011	Hameau de Mattencourt
	19610168	NOËL Pierre		20/09/1961	
	19720265	ORDURES SERVICES	ORDURES SERVICES	04/08/1972	
	19830068	SCHAEFER ET ANQUIER	SCHAEFER ET ANQUIER	26/06/1983	Hameau du Gros Poirier
	19890204	SYSTÈME AUTOS	SYSTÈME AUTOS	01/07/1991	15 chemin de Novalles
Angy	20150309	CHAU VAT	CHAU VAT	06/07/2015	Lieu-dit « l'Eden du Charme »
	20081151	ÉTABLISSEMENTS BARBAUT	SA des Établissements BARBAUT	08/03/1973	Lieu-dit « le Marais d'Angy »
	19900037	FRAMERY	FRAMERY	21/03/1990	Rue Aristide Briand
	20081152	CHOUVET Jacques	CHOUVET Jacques	17/05/1974	Lieu-dit « le Marais d'Angy »
	20150487	LABORATOIRE PEROUX	LABORATOIRE PEROUX	09/12/2015	
	19770214	MICHEL	MICHEL	18/07/1977	Section AB n°112
	19700190	OREP	OREP	05/08/1970	
	19840193	ORTEGAT	ORTEGAT	14/12/1984	117rue Aristide Briand
	19950213	PRYSMIAN ÉNERGIE CÂBLES ET SYSTÈMES	PRYSMIAN ÉNERGIE CÂBLES ET SYSTÈMES	27/05/1997	599 rue Roger Salengro
	19700023	SELLIER	SELLIER	21/01/1970	
	19690174	TRELLU Yves	TRELLU Yves	24/04/1969	
	19880195	VALANGY	VALANGY	21/06/1988	Enseigne INTERMARCHÉ
Balagny-sur-Thérain	20160140	AGGLOMÉRÉS DE PEREL	AGGLOMÉRÉS DE PEREL	03/03/1978	Hameau de Perel
	20160142	CHATRIET Jean-Claude	CHATRIET Jean-Claude	22/07/1974	14 rue Desnosse Mathieu
	20160144	COPITHERM	COPITHERM	25/08/1965	RN329
	20140017	STAELENS Jean-Pierre	STAELENS Jean-Pierre	20/12/2013	18 avenue de la Libération
	20130005	EARL PARTIEL DE TOUR CARRÉE	STAELENS Jean-Pierre	10/01/2013	
	19890087	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PAPIERS PEINTS	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PAPIERS PEINTS	20/11/1989	5 rue du Général de Gaulle
Belle-Église	19670581	FLO RENOV	FLO RENOV	01/04/1967	5 rue Pont Saint-Jacques
	20090139	SOCIÉTÉ SABLIERES MOURET	Société ORSA GRANULATS Île-de-France	04/07/1991	Lieu-dits « le Pré Paillards » et « le Marais de Chambly »
Berthecourt	20110195	ADTS	ADTS	05/04/2011	Rue du Stade
	20160573	BOUNAUD	BOUNAUD	22/05/1969	Lieu-dit « Côte de la Croix Blanche »
	20160035	CARRIÈRES CHOUVET	Carrières CHOUVET	09/02/2016	
	20160576	CHEVALIER COMBLES	CHEVALIER COMBLES	22/03/1989	Rue de Beauvais
	20160577	COADOU Jean-Claude	COADOU Jean-Claude	05/01/1975	Rue Bertine
	20160578	COYOT Eugène	COYOT Eugène	23/01/1959	190 rue du Général de Gaulle
	19930894	ERDM	ERDM	15/11/1993	
	20140157	ESPACE AUTO 60	ESPACE AUTO 60	18/02/2014	
	20160581	GRAVELEINE	GRAVELEINE	23/02/1989	ZA de la Croix Blanche
	20050468	HEU-SOENEN	HEU-SOENEN	10/06/2005	15 rue du Maréchal Joffre
	20081046	IONBOND PVD FRANCE	IonBond PVD France	16/06/2008	272 route de Beauvais
	20160583	LAMBERT Christian	LAMBERT Christian	07/08/1992	Route de Beauvais
	20160586	LECLERCQ Achille	LECLERCQ Achille	29/02/1960	
	19980126	LES COMBUSTIBLES DE ROCHY-CONDÉ – BERTHECOURT	Les Combustibles de Rochy-Condé – Berthecourt (CRCB)	01/12/1998	694 route de Hermes
	20150098	MANO MET	MANO MET	25/03/2015	940 rue du Stade
	20160587	MERY ET CIE	MERY et Cie	04/08/1971	72 rue Bertine
	20160589	MULTIMINI	MULTIMINI	30/05/1983	Lieu-dit « Côte de la Croix Blanche »
	20160591	PICOT Marcel	PICOT Marcel	10/04/1964	125 rue Curie
	20080818	SCI L'ATTENDUE	M Pistilli et Mme Latour	23/05/2008	Rue de Beauvais
	19590093	SIÈGES AUDAX	SIÈGES AUDAX	13/07/1959	Lieu-dit « le Cul d'Ermont »
	20160592	THUDARIAN ET CIE	THUDARIAN et Cie	26/03/1965	Rue de Beauvais

Commune	Numéro	Raison sociale	Nom	Ouverture	Localisation
Berthecourt	20160593	TURQUIN Claude	TURQUIN Claude	16/05/1967	135 rue Bertine
	20160594	VÉRITÉ	VÉRITÉ	26/10/1964	760 rue du Stade
Blaincourt-lès-Précy	20081138	BRULE André	BRULE André	26/02/1973	Lieu-dit « le Dessus de la Beauvaite »
Boran-sur-Oise	20160670	AMOURETTE Serge	AMOURETTE Serge	18/06/1980	2 rue de la Comté
	20050322	BORAN AGRI-COMPOST	BORAN AGRI-COMPOST	25/04/2005	10 rue de Précy
	19740366	CARRIÈRE DE BORAN	Carrière de Boran	07/10/2005	BP 31
	20081339	CHAUX ET DOLOMIES DU BOULONNAIS	Chaux et Dolomies du Boulonnais	12/10/1972	Lieu-dit « les Craies »
	19860001	LES LATTES DE BORAN	LES LATTES DE BORAN	26/06/1986	Chemin de Halage
	19650129	LIGNEREUX Roger	LIGNEREUX Roger	13/08/1965	
	19710498	L'INDUSTRIELLE DU BÉTON		16/12/1971	Route de Précy
	20090089	SOCIÉTÉ SABLIERES MODERNES	Société SABLIERES MODERNES	30/05/1986	Lieu-dit « la Pointe Herbière »
	19770142	SODIFA	SODIFA	12/12/1978	Chemin de Boran
	20000544	SPORT FRANCE	SPORT FRANCE	15/11/2000	Lieu-dit « les Murets »
Cauvigny	19920246	SPORT FRANCE	SPORT FRANCE	25/10/1993	17 rue de Précy
	20070551	DE CHÂTEAUROUGE	DELAERE Dominique	22/03/2007	Lieu-dit « le Maillet »
	20070550	DES GRÈS	CHERON Pascal	07/12/2006	Lieu-dit « le Chauffour »
	20070629	DES VIGNES	CHARTIER Régis	19/09/1996	Hameau de Bonvillers
	990391	DEVILLERS DAGORY	DEVILLERS	30/09/1999	Hameau de Châteaurouge
	20050071	FORCE 5	FORCE 5	04/02/2005	CD 44
	20120300	GARAGE DESMAREST	Garage DESMAREST	29/03/1990	5 rue de Senlis
	20060376	GREEN COTTON AIR FILTER	GREEN COTTON AIR FILTER	18/05/2006	Route de Noailles
Chambly	19970131	TEKCABLE	TEKCABLE	25/07/1997	Route de Noailles
	20060424	AMIS DOG	SARL AMIS DOG	18/04/2006	7 rue Léonard de Vinci
	20170064	AQUATHELLE	VM 60230	20/02/2017	638 rue Anatole France
	19960294	BRINDELICES	BRINDELICES	06/09/1996	ZAC des Portes de l'Oise
	20050600	CENTRE MIDAS	Centre MIDAS	18/07/2005	Rue Léonard de Vinci
	20030455	CHAMBLY MOTO	CHAMBLY MOTO	04/07/2003	ZAC des Portes de l'Oise
	20010446	CHEESE	CHEESE	14/08/2001	« L'Espace Enchanté VILMORIN »
	20030160	CHIMIGRAF	CHIMIGRAF	19/02/2003	ZAC des Portes de l'Oise
	19980260	DEMO INJECTION	DEMO INJECTION	22/10/1998	ZAC des Portes de l'Oise
	19870037	DES TUILERIES	DES TUILERIES	22/01/1987	Lieu-dit « le Mesnil-Saint-Martin »
	19930912	DIAMED FRANCE	DIAMED France	18/01/1994	ZI les Pointes 2
	20050961	ÉTABLISSEMENTS BROCARD	Établissements BROCARD	29/11/2005	401 route de Beaumont
	990282	EUROTOLERIE	EUROTOLERIE	20/07/1999	ZAC des Portes de l'Oise
	19990530	FEU VERT	FEU VERT	03/01/2000	ZAC des Portes de l'Oise
	19690181	FRANKE FRANCE	SAS FRANKE France	28/07/1969	Avenue Aristide Briand
	20050968	HEXAPAP	HEXAPAP	06/12/2005	ZAC des Portes de l'Oise
	20000007	HYPROMAT FRANCE (ENSEIGNE ÉLÉPHANT BLEU)	HYPROMAT France (enseigne ÉLÉPHANT BLEU)	13/01/2000	ZAC des Portes de l'Oise
	20070478	INDUSTRIEL DE LA VOIE DE MOULIN NEUF	INDUSTRIEL DE LA VOIE DE MOULIN NEUF	25/10/2007	110 chemin des Ateliers
	20000364	ISOTEC	ISOTEC	21/10/1994	ZI les Pointes 2
	19940294	ISOTEC	ISOTEC	21/10/1994	ZI les Pointes 2
	19770092	LEROY René	LEROY René	03/08/1978	421 avenue de Verdun
	990314	MARC LAURENT (ENSEIGNE CELIO)	MARC LAURENT (enseigne CELIO)	06/08/1999	ZAC des Portes de l'Oise
	19990173	MECADRUM	MECADRUM	27/05/1999	ZAC des Portes de l'Oise
	20120170	MÉTAL FINITIONS	MÉTAL FINITIONS	09/07/2012	Rue Nicolas Copernic
	19950328	MOULIN DELIGNE	MOULIN DELIGNE	21/07/1998	Lieu-dit « le Mesnil-Saint-Martin »
	20161105	NÉGOCE CONCASSAGE SERVICE	NÉGOCE CONCASSAGE SERVICE	25/11/2016	Chemin Vert
	20040258	NEUBAUER	NEUBAUER	07/06/2004	Enseigne PEUGEOT
	19650023	PIERRON Jean-Claude	PIERRON Jean-Claude	22/03/1965	Bar – Tabac – Station service « LEMARIGNY »
	20010340	PRESSING DES LAVANDIÈRES	PRESSING DES LAVANDIÈRES	11/06/2001	Enseigne LECLERC
	20080012	SCHMOLZ – BICKENBACH	SCHMOLZ – BICKENBACH	15/01/2008	ZI les Pointes 2
	1993037	S.D.M.	S.D.M.	15/02/1993	
	20090337	SDMI	SDMI	21/04/2009	ZI les Pointes 2
	20090132	SOCIÉTÉ DES SABLIERES MOURET	Société ORSA GRANULATS Île-de-France	03/04/1991	Lieu-dit « la Dame de Paris »
	20010342	TEINTURERIE CHRISTINE	TEINTURERIE CHRISTINE	01/10/2001	4 rue André Caron
	19990036	SODICAMB	SODICAMB	01/03/1999	Enseigne LECLERC
	19880286	SODICAMB	SODICAMB	20/02/1988	Enseigne LECLERC

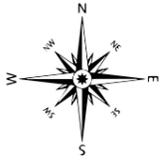
Commune	Numéro	Raison sociale	Nom	Ouverture	Localisation
Chambly	20090101	SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS, TERRASSEMENTS ET LOCATION	Société des Transports, Terrassements et Location	30/04/1987	Lieu-dit « Boule »
	20010342	TEINTURERIE CHRISTINE	TEINTURERIE CHRISTINE	01/10/2001	4 rue André Caron
	19860265	TOTAL FRANCE	TOTAL FRANCE	09/12/1986	Relais du Néflier
	19710114	TOTAL MARKETING SERVICES	TOTAL MARKETING SERVICES	30/03/1971	Relais du Néflier
	20030273	TRUBERT	TRUBERT	09/04/2003	ZAC des Portes de l'Oise
	19900213	VICTOR MARTINET	VICTOR MARTINET	17/04/2008	
Cires-lès-Mello	19920214	CAT « LES ATELIERS DU CLOS DU NID »	CAT « les Ateliers du Clos du Nid »	06/01/1993	Lieu-dit « le Tillet »
	20030664	CHAMPIGNONNIÈRE LA COUTURE	CHAMPIGNONNIÈRE LA COUTURE	30/10/2003	Rue de Maysel
	20081443	COLAS NORD-EST		26/03/1991	Lieu-dit « la Remise de Villeneuve »
	20080632	LES SABLONS DU BEAUVAISIS	Société « les Sablons du Beauvaisis »	16/08/1982	Lieu-dit « les Près Deux »
	20090061	ZAWROTNIAK Adèle	ZAWROTNIAK Adèle	04/10/1982	Lieu-dit « le Tillet »
	20080646	TETELIN Daniel	TETELIN Daniel	07/01/1977	Voirie Besnard
	19710451	PARISOT Michel	PARISOT Michel	08/12/1971	Rue des Marais
	19720269	UCAC	UCAC	01/09/1972	Cour de la Gare
Crouy-en-Thelle	20040414	GARAGE SEBASTOPOL	GARAGE SEBASTOPOL	28/08/2004	Route de Blaincourt
	20040583	M.F.S.	M.F.S.	08/11/2004	84 rue de Blaincourt
	20040582	S.A.S.	S.A.S.	28/10/2004	84 rue de Blaincourt
Dieudonné	19840024	FURA André	FURA André	24/02/1984	Lieu-dit « le Bosquet »
	19820003	BERGER Raymond	BERGER Raymond	24/02/1984	Lieu-dit « le Village »
	20070554	DU BOIS DES CAUCHES	BLANQUET Daniel	20/03/2003	Lieu-dit « le Larris du Bois de Cauches »
	19820004	FURA André	FURA André	24/02/1984	Lieu-dit « le Bosquet »
	20090114	BLANQUET Jules	BLANQUET Jules	20/10/1982	Lieu-dit « le Larris du Bois de Cauches »
Ercuis	19670721	ERCUIS	ERCUIS	10/07/2007	142 rue des Tilleul
	20000143	ETRAVES	Société ETRAVES	23/03/2000	ZA la Sente du Moulin
	20020100	FOUDY	SA FOU DY	21/02/2002	Enseigne NETTO
	20090675	THOMA Hervé	THOMA Hervé	10/11/2009	320 rue du Vexin
	20000592	JAMI	JAMI	13/12/2000	ZA la Sente du Moulin
	19920318	PRINCE	PRINCE	02/11/1992	ZA la Sente du Moulin
	19940004	PROFELCO	PROFELCO	25/02/1994	ZA la Sente du Moulin
Fresnoy-en-Thelle	910337	SMB MEUBLES STRATIFIÉSPOSTFORMES	SMB MEUBLES STRATIFIÉSPOSTFORMES	07/08/1991	ZA la Sente du Moulin
	20081503	LAMBERVAL ÉNERGIE VERTE	LAMOUREUX	17/11/2008	
Hondainville	19860180	JULIAT Robert	JULIAT Robert	03/01/1989	Route de Beaumont
	20080206	Communauté de Communes du Pays de Thelle	Communauté de Communes du Pays de Thelle	15/01/2008	ZA de la Croix Blanche
Hondainville	20080630	CHOUVET Jacques	CHOUVET Jacques	22/04/1977	Lieu-dit « la Sansonnière »
	20080704	CHOUVET Jacques	CHOUVET Jacques	19/12/1974	Lieu-dit « Epusseleu »
	20000093	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BROSSERIE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BROSSERIE	18/02/2000	Zone d'activité
	20030013	TEDESCO CÂBLAGE	TEDESCO CÂBLAGE	17/01/2003	ZA de la Croix Blanche
Laboissière-en-Thelle	20060697	ADR DISTRIBUTIONS	ADR DISTRIBUTIONS	06/05/2006	ZI d'Andeville
	20090314	BANGUI	BANGUI	04/05/2009	15 rue Neuve
	20020231	Communauté de Communes du Pays de Thelle	Communauté de Communes du Pays de Thelle	29/05/2002	Lieu-dit « la Rue Roquette »
	20150377	LETAILLEUR		03/06/2015	10 rue de Méru
	990378	MAILLET	MAILLET	23/09/1999	Lieu-dit « la Rue Roquette »
	20050567	PELCAT Thierry	PELCAT Thierry	11/07/2005	3 rue des Usines
	990304	SIB – ADR SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE BOULAY	SIB – ADR (Société Industrielle de Boulay)	03/08/1999	644 rue Neuve
Lachapelle-Saint-Pierre	20060369	LEMAITRE Frédéric	LEMAITRE Frédéric	08/04/2006	263 rue Bis Morel
Mello	20081345	CARRIÈRES DUBOIS	Carrières DUBOIS	04/07/1983	Lieu-dits « l'Épine » et « les Trente Arpents »
	20090066	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATIONDES SABLIERES MODERNES	Société SABLIERES MODERNES	04/11/1974	Lieu-dits « les Près Notre-Dame », « les Dix Arpents » et « les Près »
	20090107	SOCIÉTÉ SABLIERES MODERNES	Société SABLIERES MODERNES	28/11/1986	Lieu-dits « les Près vers Mello » et « les Près vers Calains »
Le Mesnil-en-Thelle	19920310	AGORA	AGORA	31/08/1992	RD924

Commune	Numéro	Raison sociale	Nom	Ouverture	Localisation
Le Mesnil-en-Thelle	20050665	APPLICATIONS BEAUMONT PLASTIQUES	APPLICATIONS BEAUMONT PLASTIQUES	09/08/2005	ZAC des Quatre Rainettes
	20050666	APPLICATIONS BEAUMONT PLASTIQUES	APPLICATIONS BEAUMONT PLASTIQUES	09/08/2005	ZAC des Quatre Rainettes
	20090628	CERCLE VERT	CERCLE VERT	10/11/2009	ZAC des Quatre Rainettes
	20060519	Communauté de Communes du Pays de Thelle	Communauté de Communes du Pays de Thelle	19/07/2006	RD924
	20140336	EARL GUERIN	GUERIN Pascal	21/04/2014	Rue Marie Curie
	20090109	ENTREPRISE BEUGNET PICARDIE	Entreprise BEUGNET Picardie	01/03/1989	Lieu-dit « les Sablons »
	20050460	ÉTABLISSEMENTS LADOUGNE	Société LADOUGNE	08/06/2005	1 rue des Quatre Rainettes
	19830085	PAPI	PAPI	16/09/1983	Rue de la Libération
	20070225	QUILAN Patrick	QUILAN Patrick	17/11/2006	150 rue de la Libération
	19930776	RN16 AUTOMOBILES	GALERNE Yves	22/11/1993	Rue de la Libération
	20130359	SELECT AUTO NÉGOGES	SELECT AUTO NÉGOGES	11/06/2013	139 rue de la Libération
	20050457	STEF TFE	STEF TFE	08/06/2005	ZAC des Quatre Rainettes
	20020168	STEF-TFE	STEF-TFE	12/04/2002	ZAC des Quatre Rainettes
	20010193	SYNERGIS	SYNERGIS	15/03/2001	RD924
	19909009	VICTOR MARTINET ET CIE	MARTINET Victor	14/06/1991	Hameau de la Croix Madelon
Montreuil-sur-Thérain	20080997	GOBITTA Vasco	GOBITTA Vasco	16/04/1973	Lieu-dit « le Marais de Montreuil »
Morangles	20000570	AFPA	Association de Formation Professionnelle pour Adultes	23/10/2000	
Mortefontaine-en-Thelle	20170164	CHRONOPAL SERVICES	CHRONOPAL SERVICES	10/02/2017	
	20130080	COVERTOU	COVERTOU	01/02/2012	Hameau de la Mare d'Ovillers
	740215	CHAFIKA RHERBAOUI	HERNANDEZ Jean	07/11/1974	Chenil de la Mare d'Ovillers
	20160998	PORTIER	PORTIER	27/10/2015	
20080212	RÉSIDENCE CANINE ET FÉLINE	CHAFIKA	01/02/2008	Chenil de la Mare d'Ovillers	
Mouchy-le-Châtel	20050902	DOMAINE DE MOUCHY	DE NOAILLES Antoine	21/10/2005	
Neuilly-en-Thelle	19840099	BODYCOTE	BODYCOTE	13/06/1984	Route de Crouy
	19620030	CITERNEX EXPLOITATION	CITERNEX EXPLOITATION	30/10/1962	Chemin de la Procession
	200050013	Communauté de Communes du Pays de Thelle	Communauté de Communes du Pays de Thelle	10/12/2004	Route d'Ercuis
	20110063	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS NORD	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS NORD	21/02/2011	Laboratoire de Neuilly-en-Thelle
	19880287	EMELEC-SELFA	EMELEC-SELFA	09/08/1988	ZI n°2
	20040381	EMELEC TECHNOLOGIES	EMELEC TECHNOLOGIES	05/08/2004	Lieu-dit « le Coutelle »
	19270003	GARAGE DE NEUILLY	GARAGE DE NEUILLY	03/08/1956	62 rue de Paris
	20110187	GEODIS LOGISTICS NORD-OUEST	GEODIS LOGISTICS NORD-OUEST	06/05/2011	7 avenue de l'Europe
	19890131	NEWMAG	NEWMAG	23/05/2011	Enseigne CARREFOUR
	20000382	PRIPLAK	Société PRIPLAK	01/08/2000	ZI de la Croix de Guerre
	20020581	S'PACK	S'PACK	30/12/2002	Voie n°4 de Neuilly-en-Thelle à Ercuis
	19860166	UNIPLAST	UNIPLAST	11/08/1986	Route de Crouy
19780352	VASCUTECH	VASCUTECH	12/02/1979	Route de Crouy	
Noailles	19740014	AGORA	AGORA	25/01/1974	205 avenue du Docteur Heuply
	19650140	BERZECKI	BERZECKI	29/08/1961	106 route de Paris
	20010335	Conseil Général de l'Oise	Conseil Général de l'Oise	07/06/2001	Lieu-dit « les Vignes de Longville »
	19860231	NOAILLES RÉCUPÉRATION	NOAILLES RÉCUPÉRATION	06/11/1987	Chemin de la Messe
	20050047	SEPUR	SEPUR	13/01/2005	Chemin de la Messe
	19970073	SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE NÉGOCE (S.E.N.)	SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE NÉGOCE (S.E.N.)	12/03/1997	110 rue du Val Gérin
Novillers-les-Cailloux	19860318	CASSE DE LA MARE D'OVILLERS	CASSE DE LA MARE D'OVILLERS	05/12/1988	
	990450	SOCIÉTÉ SCIP D'OVILLERS	Gérante de la SOCIÉTÉ SCIP D'OVILLERS	08/11/1999	Route Nationale n°1
	20000159	EUROPRODUCTION	EUROPRODUCTION	28/03/2000	Route Nationale n°1
	20000449	TOULET Luc	TOULET	12/09/2000	ZA du Bois de l'Église
	20010611	MERCADER	MERCADER	30/11/2001	463 rue Ferdinand Desjardin
	20020415	MERCADER	MERCADER	25/09/2002	463 rue Ferdinand Desjardin
	19940146	METALFORM EUROPE	METALFORM EUROPE	25/04/1994	Zone industrielle
	19950078	OXCISAILLE METAL	OXCISAILLE METAL	20/02/1995	Rue Lacroix
20090048	TENART TRANSPORTS EUROPE	TENART TRANSPORTS EUROPE	22/01/2009	ZA de Novillers-les-Cailloux	
Ponchon	20070634	CARRIÈRES CHOUVET	CHOUVET Éric	01/04/1999	Lieu-dit « les Cailloux de Framicourt »
	20090502	DU MITAN VILLAGE	DU MITAN VILLAGE	18/08/2009	Lieu-dit « Mont Plaisir »
	20050291	DUSAUTOIR	DUSAUTOIR	11/04/2005	Rue Fontaine Mignonne

Commune	Numéro	Raison sociale	Nom	Ouverture	Localisation
Ponchon	20000256	COMPTOIR DE RÉCUPÉRATION INDUSTRIELLE	COMPTOIR DE RÉCUPÉRATION INDUSTRIELLE	17/05/2000	240 rue des Petits Près
	19860215	GARAGE DE BLAINVILLE	GARAGE DE BLAINVILLE	05/11/1986	Route Nationale n°1
	20080589	SOCIÉTÉ SABLIERES MOURET	Société Sablières MOURET	18/10/1989	Lieu-dit « les Cailloux de Framicourt »
Précy-sur-Oise	19920309	AGORA	AGORA	31/08/1992	Chemin de Halage
	20010563	AVIPAL	AVIPAL	08/10/2001	32 rue des Briqueteries
	19900130	AXTER	AXTER	22/01/1991	Chemin de Halage
	20040235	BSM	BSM	27/05/2004	Rue du Martray
	19810321	DMS DCA-MORY-SHIPP	DMS DCA-MORY-SHIPP	24/01/2006	28 rue des Briqueteries
	20050477	IMERYS MINÉRAUX FRANCE	IMERYS MINÉRAUX FRANCE	23/02/2005	Lieu-dit « les Grouts »
	20050478	IMERYS MINÉRAUX FRANCE	IMERYS MINÉRAUX FRANCE	23/02/2005	Lieu-dit « les Grouts »
	13780383	MESA	MESA	03/12/2009	Chemin de Toutedoie
	19650139	MÉTALLURGIQUE DE PRÉCY FILIALE NORINCO	MÉTALLURGIQUE DE PRÉCY (filiale NORINCO)	01/07/1965	6 rue de Martray
	20080418	SOCIÉTÉ BLANCS MINÉRAUX DE PARIS	Société BLANCS MINÉRAUX DE PARIS SA	26/02/1972	Lieu-dit « la Côte d'Émangeard »
Puisseux-le-Hautberger	20010179	FB MÉDICAL	FB MÉDICAL	27/02/2001	ZAC de la Gobette
	20010350	GPH SERVICE	GPH SERVICE	22/06/2001	Route de Bornel
	840178	DENIS Robert	DENIS Robert	10/10/1984	97 Grande Rue
Saint-Félix	20080597	GOBITTA Vasco	GOBITTA Vasco	09/02/1973	Lieu-dit « la Maladrerie »
	20081591	GOBITTA Vasco	GOBITTA Vasco	21/12/1976	
Sainte-Geneviève	20030227	ADEP ASSISTANCE	ADEP ASSISTANCE	03/03/2003	17 Route Nationale
	20060822	AUSTRALE	AUSTRALE	18/12/2006	Lieu-dit « la Petite Campagne »
	19980194	AVENIR STATION SERVICE	AVENIR STATION SERVICE	27/02/1998	180 Route Nationale
	20040089	BRIAND	BRIAND	17/02/2004	ZI de Sainte-Geneviève – Novillers
	20120161	CHLOELINA	25 rue Henri Becquerel	20/06/2012	Rue de la Chapelle
	20000539	Communauté de Communes du Pays de Thelle	Communauté de Communes du Pays de Thelle	14/11/2000	Voie Nouvelle
	20130114	DEPOLOISE	DEPOLOISE	28/02/2013	306 rue de la Petite Campagne
	19830172	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU GARAGE JORDAN	Société d'Exploitation du GARAGE JORDAN	17/09/1985	39 Route Nationale
	19620181	DRAKA FILECA	DRAKA FILECA	30/10/1962	Route Nationale n°1
	990387	DU CHÂTEAU	DU CHÂTEAU	12/04/1999	Route Nationale n°1
	20010613	LABORATOIRES TESSAPACK	LABORATOIRES TESSAPACK	19/11/2001	16 route de la Lachapelle-Saint-Pierre
	20010588	RELIURE WAGNER	RELIURE WAGNER	13/11/2001	Lieu-dit « la Petite Campagne »
	19640297	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ARCHIVES (ESSELTE)	ESSELTE	28/03/1964	ZI de Sainte-Geneviève – Novillers
20060477	VERDI INDUSTRIES	VERDI Industries	26/06/2006	ZI de Sainte-Geneviève – Novillers	
Saint-Sulpice	20040060	COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA RÉGION DE NOAILLES	Coopérative Agricole de la Région de Noailles	01/02/2004	
	19930295	RU DE L'ORGUEIL	Ru de l'Orgueil	22/02/1993	12 rue du Val-de-l'Eau
	19890105	UCAC	UCAC	19/02/1991	Rue de la Gare
Silly-Tillard	20130061	CLAUDON Julie	Les Écuries du Conté	09/10/2012	Les Écuries du Conté
	19930610	DE CAIGNY Emmanuel	DE CAIGNY Emmanuel	25/02/1993	23 rue de Carville
	20150293	DE MEURICHY-DAVENNE	DE MEURICHY-DAVENNE	24/07/2015	15 ancien chemin de Paris
	990478	GRISON Véronique	GRISON Véronique	29/06/1998	Lieu-dit « Montagne de Boncourt »
	990057	LALLEMENT	LALLEMENT	08/01/1999	4 impasse de l'Étang
	20020359	STOPIN Gérard	Élevage du Sillet	13/08/2002	12 rue de Carville
Thury-sous-Clermont	20090045	ENTREPRISE BATAILLE	Entreprise BATAILLE	24/06/1975	
	19800205	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BROSSERIE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BROSSERIE	05/09/1980	Lieu-dit « le Sautoir »
Ully-Saint-Georges	20000212	CANADELL	Établissements CANADELL	23/03/2000	Route de Senlis
	20010617	ESPACES VERTS ET FORÊT	ESPACES VERTS ET FORÊT	23/11/2001	7 rue d'Ully
	20170013	LOITRON Gilles	LOITRON Gilles	27/10/2016	17 rue de Jousin
	20070601	LANTEZ	LANTEZ Guy et Jean-Michel	10/05/2004	Lieu-dit « le Fond Louvet »
	20090118	LANTEZ	GAEC LANTEZ	31/01/1983	Lieu-dit « le Fond Louvet »
	20070599	MESSEAN Xavier	MESSEAN Xavier	07/04/2004	Lieu-dit « Fond de Vangre Sud »
	20040292	MESSEAN Xavier	EARL MESSEAN Xavier	06/07/2004	7 place de l'Église
	20150113	MESSEAN Xavier	MESSEAN Xavier	02/03/2015	7 place de l'Église
	20090122	VILLAIN André	VILLAIN André	02/09/1983	Lieu-dit « Rideau Tétard »
	20090121	CARLUY Benoit	CARLUY Benoit	10/06/1991	Lieu-dit « Fond de Vangre Nord »
20090113	CARLUY Gilbert	CARLUY Gilbert	22/05/1981		

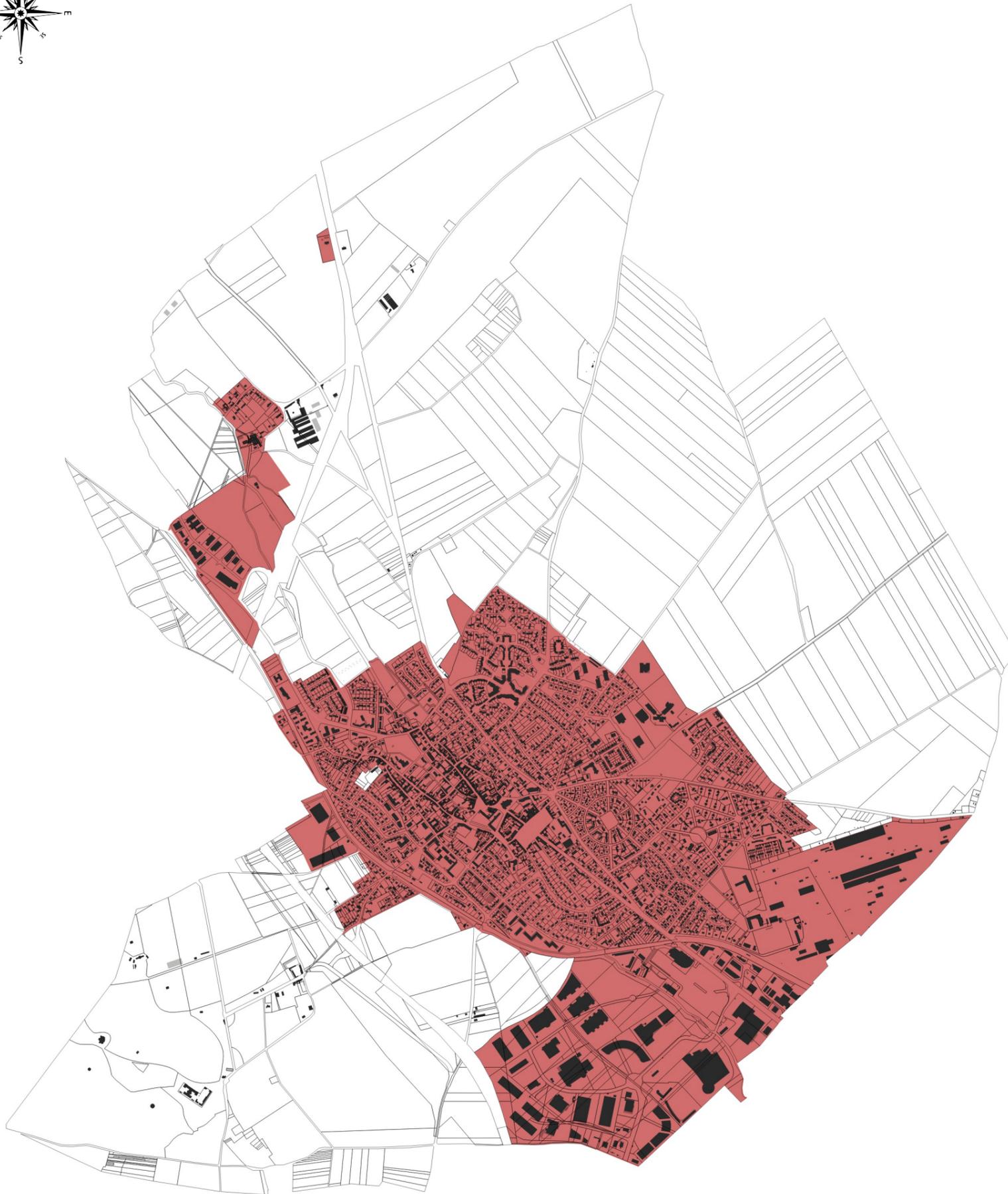
Commune	Numéro	Raison sociale	Nom	Ouverture	Localisation
Uilly-Saint-Georges	20090117	PETIT Roger	PETIT Roger	30/01/1989	Lieu-dit « les Martinets »
	20070600	VAN HEULE	VAN HEULE André	26/04/2004	Lieu-dit « les Vignettes »
	19870428	VAQUETTE	VAQUETTE	23/03/1988	ZA route de Senlis
Villers-Saint-Sépulcre	20020230	Communauté de Communes du Pays de Thelle	Communauté de Communes du Pays de Thelle	29/05/2002	Lieu-dit « le Marais de Fresnoy »
	19710064	DELAUNAY	DELAUNAY	22/02/1971	15 rue de la Gare
	20090565	DHONT	EARL DHONT	28/09/2009	54 rue de la Place
	20100101	DHONT	DHONT	31/12/2009	Lieu-dit « les Cailloux »
	19930549	DHONT		24/02/1993	54 rue de la Place
	20100188	MARTENS France	MARTENS France	10/05/2010	Rue de la Gare
	20100189	MARTENS France	MARTENS France	10/05/2010	Rue de la Gare
	20080993	GOBITTA Vasco	GOBITTA Vasco	30/10/1981	Lieu-dits « le Chantereine », « l'Auge » et « le Marais de Saint-Lubin »
	20170367	MULLER PARTNER	DEMANGEAT Marcel	28/06/2016	120 rue de la Gare
	20110001	NOVAFLOOR	NOVAFLOOR	17/12/2010	Rue de la Gare
	19868608	SABIC INNOVATIC PLASTICS ABS FRANCE	SABIC INNOVATIC PLASTICS ABS FRANCE	04/09/1986	Usine de Villers-Saint-Sépulcre
	20100386	SYMEO SAS	SYMEO SAS	24/11/2010	Lieu-dit « l'Aulnois »
	20000310	VAN POUCKE	VAN POUCKE	14/06/2000	7 rue de la Gare
20081013	GOBITTA Vasco	GOBITTA Vasco	14/03/1974	Lieu-dits « le Marais de Bailleul » et « le Marais de Montreuil »	
Villers-sous-Saint-Leu	19860260	C.S.F. STATIONS SERVICES	C.S.F. France Stations Services	22/01/1987	Enseigne CARREFOUR
	19740445	EUROVIA PICARDIE	EUROVIA PICARDIE	19/12/1974	
	20140321	HYDR'EAU PL	HYDR'EAU PL	21/03/2011	6 impasse des Aigles
	19560042	IMERYS MINÉRAUX FRANCE	IMERYS MINÉRAUX FRANCE	19/03/1956	Chemin de Halage
	20050476	IMERYS MINÉRAUX FRANCE	IMERYS MINÉRAUX FRANCE	23/02/2005	Chemin de Halage
	20160965	PRATT HARDY	PRATT HARDY	07/07/2016	Impasse des Colombes

(source : DDT de l'Oise – SEEF)



PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE CHAMBLY

**PÉRIMÈTRES DES ZONES EN APPLICATION DU L.115-3 OÙ LES
DIVISIONS FONCIÈRES SONT SOUMISES À DÉCLARATION PRÉALABLE**



COMMUNE - 20 000ème

Cittànova

ARRETE LE :

APPROUVE LE :

PIECE DU PLU

5.8.3

Cittànova